



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 1 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire
pour accomplir certains actes de gestion courante**
**Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et
L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 15 septembre 2016, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention - Concession

- Convention d'utilisation du local du Grand Abri - Forêt de Chailluz, passée entre la Ville de Besançon et l'Association «MJC Palente-Orchamps».

- Concession administrative d'Occupation du Domaine Public passée entre la Ville de Besançon et M. Francisque BAILLY, pour l'installation d'un manège de chevaux de bois Place du Huit Septembre à Besançon.

II - Contentieux

- **Affaire Société X. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête en appel introduite devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy en date du 7 avril 2017.

La Commune sollicite l'annulation du jugement n° 1400799 du 7 février 2017 par lequel le Tribunal Administratif de Besançon a annulé l'arrêté n° 14.221 du 18 avril 2014 du Maire de la commune de Besançon en tant qu'il met à la charge du propriétaire du terrain des parcelles CK n° 119, 120, 121, 122 et 135 les frais des travaux d'évacuation des déchets présents sur ces parcelles.

- **Affaire Société X et autres c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours indemnitaire introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 8 février 2017.

Les requérants sollicitent l'annulation de la décision du Maire du 8 décembre 2016 rejetant leur recours gracieux en date du 21 octobre 2016 et la condamnation de la Commune solidairement avec son prestataire, à payer la somme de 35 000 € dans le cadre de dommage de travaux publics causé à leur copropriété.

Ils demandent également la condamnation solidaire de la Commune et de son prestataire à leur payer la somme de 1 000 € au titre des frais irrépétibles.

- **Affaire Commune de Besançon c/ famille R. et autres** : Référé mesures utiles de la commune de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon le 21 avril 2017 en vue d'obtenir l'expulsion immédiate de la famille R. et autres, occupants sans titre de parcelles DP 23 et 24 appartenant au domaine public de la Ville, situées à Casamène entre le chemin de Halage et 7^{ème} avenue de l'Armée Américaine.

Au vu du départ des occupants sans titre la veille de l'audience qui avait été fixée par le Tribunal Administratif le 25 avril 2017, la Commune s'est désistée de sa requête par courrier en date du même jour.

III - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si accord-cadre à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Restauration de la Tour de la Pelote - Marché complémentaire - Lot n° 2 : maçonnerie	17/02/2017	HORY MARCAIS 21016 DIJON	55 759 € HT
Complexe sportif de Rosemont - Boulodrome rue des Vignerons. Travaux de désamiantage et de couverture	20/02/2017	LAURENT S 25113 SAINTE-MARIE	107 394,40 € HT
Travaux de remplacement du mur rideau au centre thermal de la Mouillère à Besançon	07/03/2017	COURVOISIER STORES ET FERMETURES 25602 VIEUX CHARMONT	95 811,60 € HT
Citadelle - Mise en sécurité du bâtiment des Cadets, 99 rue des Fusillés de la Résistance	28/02/2017	COTEB ENTREPRISES CODIEL 25220 THISE	69 900,43 € HT
Département TIC			
Maintenance du logiciel de gestion de la cuisine centrale	01/03/2017	SALAMANDRE 31200 TOULOUSE	50 000 € HT
Département Eau et Assainissement			
Télé relève des compteurs de sectorisation de la distribution d'eau potable	26/01/2017	CALASYS 69140 RILLIEUX LA PAPE	81 331,55 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'adaptation de l'unité de traitement d'eau potable de la Malade à réaliser avant la suppression de l'aqueduc de la Malate	13/02/2017	GROUPEMENT EGIS EAU / P. DONZE ARCHITECTE 78286 SAINT QUENTIN EN YVELINES	83 970 € HT
Direction Espaces Verts Sportifs Forestiers			
Marché subséquent - Espaces verts et sportifs de quartiers : travaux ponctuels pour divers aménagements sur espaces verts - Année 2017	10/03/2017	SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS 25170 RUFFEY-LE- CHATEAU	Accord-cadre avec marchés subséquents d'un montant maximum de 1 200 000 € HT sur 4 ans

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si accord-cadre à bons de commandes)
Direction Grands Travaux			
Chemin de Serre - Aménagement de la voirie	22/02/2017	BONNEFOY SAS 25660 SAONE	141 581,80 € HT
Direction Maîtrise de l'Energie			
Travaux de sécurisation du réseau de chaleur entre le CHU et la chaufferie urbaine	09/02/2017	GROUPEMENT CAMPENON BERNARD FRANCHE-COMTE SAS 25461 ETUPES / GDF SUEZ ENERGIE SERVICES COFELY 25000 BESANÇON	3 003 943,27 € HT
Travaux de calorifugeage des canalisations de chauffage et eau chaude sanitaire	15/03/2017	GROUPEMENT ACMAR 53400 CRAON / BOURGOGNE ISOLATION INDUSTRIE 21800 QUETIGNY / VIT ISOLATION 94140 ALFORTVILLE	150 000 € HT
Direction Parc Auto et Logistique			
Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules légers - Lot n° 5 : acquisition de véhicule CTTE, fourgon, plateau, benne, essieu arrière simple, CU supérieure à 1 000 kg, moteur diesel, 3 à 7 places	08/03/2017	EST AUTO FORD 25058 BESANÇON	29 868,76 € HT
Direction Sécurité et Tranquillité Publique			
Expertise des véhicules en fourrière depuis plus de 3 jours	22/02/2017	DOUBS EXPERTISE SARL 25046 BESANÇON	134 400 € HT
Département Urbanisme et Grands Projets Urbains			
Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour une mission globale d'urbanisme sur les quartiers prioritaires de Planoise et Grette - Marché subséquent n° 1 : Diagnostic sociologique qualitatif de Planoise	03/02/2017	GROUPEMENT DE LATAULADE BENEDICTE 75009 PARIS / UP MANAGEMENT URBICUS 78000 VERSAILLES / VOIX PUBLIQUE 59000 LILLE	35 800 € HT
Direction Voirie et Déplacements Urbains			
Marché subséquent pour la première tranche du passage en LED du centre-ville historique (périmètre PSMV) et éclairage avec système de détection voie cyclable avenue de Chardonnet	31/01/2017	ANDREZ BAJON DUPONT EST 88103 SAINT-DIÉ	28 183,36 € HT
Fourniture de produits préfabriqués en béton	08/02/2017	DORAS 25000 BESANÇON	Sans mini Maxi : 165 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si accord-cadre à bons de commandes)
Passerelle Mazagran - Travaux de réparation et d'étanchéité	21/02/2017	SIRCO TRAVAUX SPECIAUX 67150 ERSTEIN KRAFFT	123 139,50 € HT
Mission d'assistance technique pour l'étude et l'optimisation des carrefours à feux	16/02/2017	CERYX TRAFIC SYSTEM 28500 CHERISY	180 000 € HT
Location atelier de terrassement	17/02/2017	HEITMANN ET FILS 25410 VELESMES ESSARTS	100 000 € HT

IV - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers				
Fourniture de végétaux - Hivers 2014/2015 - 2015/2016 - 2016/2017 Avenant n° 1 : augmentation du montant du marché - Commandes de végétaux supérieures au prévisionnel en raison d'abattages d'arbres imprévus et donc de replantations plus importantes	PEPINIERES DANIEL SOUPE 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	24 000 €	1 200 € HT	
Département Eau et Assainissement				
Vérifications périodiques réglementaires des dispositifs d'ancrage, des lignes de vie et des EPI antichute Lot n° 1 : installations électriques Avenant n° 1 : ajout de prix nouveaux rendus nécessaires par l'augmentation du périmètre d'application du lot 1	DEKRA INDUSTRIAL 25480 ECOLE VALENTIN	Sans mini ni maxi	Sans incidence financière	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Fourniture de polymères à la station d'épuration de Port Douvot Avenant n° 1 : absorption de la société KEMIRA France SAS par KEMIRA Chimie SASU (sise 67630 LAUTERBOURG)	KEMIRA France 67630 LAUTERBOURG	Mini : 45 000 € HT Maxi : 105 000 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture de polymères à la station d'épuration de Port Douvot Avenant n° 1 : absorption de la société KEMIRA France SAS par KEMIRA Chimie SASU (sise 67630 LAUTERBOURG)	KEMIRA France 67630 LAUTERBOURG	Maxi : 15 000 € HT	Sans incidence financière	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le **23 MAI 2017**



Contrôle de légalité